



## FERMETURE DE FESSENHEIM

## Le Royal décret annulé par le Conseil d'État



Fruit d'un caprice politique, le décret de Ségolène ROYAL actant la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim a été annulé par le Conseil d'État.

La CFE Énergies avait en effet saisi le Conseil d'État en mai 2017 pour faire annuler ce décret où l'État s'était arrogé des droits que la loi ne lui conférait pas, c'est-à-dire de décider à la place de EDF uniquement dans un but politique à quelques jours des élections.

Le 9 avril 2017, Ségolène Royal avait publié en urgence un décret portant abrogation de l'autorisation d'exploiter la centrale nucléaire de Fessenheim, n'hésitant pas à cumuler passage en force, déni de gouvernance et précipitation. La CFE Énergies avait alors dénoncé **un décret aussi illégal que précipité**. Aucune urgence ne justifiait la précipitation avec laquelle ce décret a été publié, hormis de sombres considérations de tactique politicienne ou d'agitation médiatique en pleine campagne électorale.

La CFE Énergies contestait cet **excès de pouvoir** pour non-respect du cadre juridique de la **demande d'abrogation qui ne peut qu'émaner de l'exploitant EDF**, et non de l'administration. Elle avait donc déposé auprès du Conseil d'État un **recours en annulation d'un décret illégal**. Suivant l'avis du rapporteur public, **le Conseil d'État vient d'annuler le décret contesté par la CFE Énergies**, en se rangeant à ses arguments.

Pour la CFE Énergies et les salariés qui persistent à considérer que la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim est une **erreur industrielle, une hérésie climatique, une gabegie économique** et une **énorme injustice pour les salariés d'EDF et de la filière nucléaire**

**française**, c'est une victoire à la fois juridique mais aussi politique. En matière énergétique, ce sont le pragmatisme, la raison et l'esprit de responsabilité qui doivent plus que jamais prévaloir au moment où le GIEC tire la sonnette d'alarme climatique.

Si la **CFE Énergies** fait aujourd'hui de l'accompagnement des salariés sa priorité pour qu'ils ne paient pas les pots cassés d'une décision politique irresponsable, elle considère que la décision du Conseil d'État doit conduire chacun à mettre **l'intérêt général, l'urgence climatique, l'impératif industriel et la souveraineté énergétique au cœur des décisions**.

A l'heure où il rend ses derniers arbitrages sur la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, le Gouvernement doit tirer les conséquences de cette décision du Conseil d'État pour faire les **bons choix, de manière rationnelle, pragmatique et responsable**. Cela vaut à la fois pour l'avenir du parc nucléaire français, celui des centrales charbon ou l'indispensable évolution de la régulation du système électrique français avec l'objectif de favoriser les investissements industriels de long terme nécessaire à la décarbonation de l'économie.

**L'ALLIANCE CFE UNSA ÉNERGIES,**  
**100 % LIBRES... 100 % VOUS!**

CFE-CGC ÉNERGIES  
[contact@cfe-energies.com](mailto:contact@cfe-energies.com)

UNSA ENERGIE  
[contact@unsa-energie.fr](mailto:contact@unsa-energie.fr)